

(Vu pour être annexé

à l'arrêté

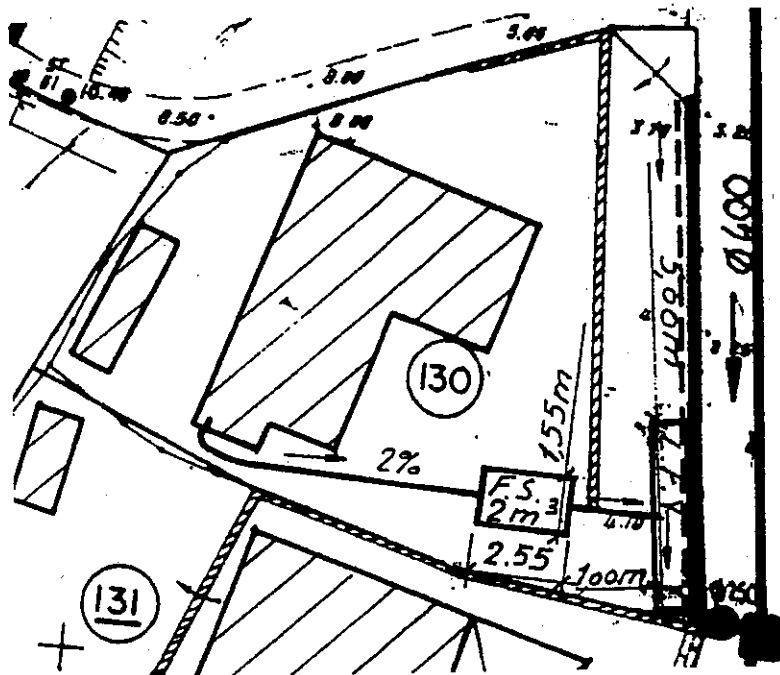
DATE : 5/07/1989

LE RANQUET
PARCELLE N° : 130

de ce jour 22 JUIN 1990

ACQUEREUR : CERDA Robert

Pour le Directeur Départemental
et par délégation
L'Adjoint au Directeur



La parcelle est raccordée à un système d'assainissement sanitaire comprenant :

- un réseau de collecte et d'évacuation
- une fosse septique toutes eaux
- un lit filtrant

horizontal ☐

vertical ☒

La parcelle considérée est concernée par la présence :

- de canalisations de transit ☐
- du système de traitement et de son évacuation ☒

Le dispositif d'assainissement sanitaire sera exécuté conformément aux principes de base de la réglementation en vigueur

Le projet d'ensemble est détaillé dans le dossier technique associé au marché de travaux.